

Signature de la Déclaration d'intention entre le Ministère de l'Éducation et des Lumières de la Lituanie et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec en matière de formation professionnelle et technique et d'éducation.



C'est le 6 juin 2005 à Vilnius, que le Ministre de l'Éducation et des Lumières de Lituanie apposait sa signature sur une importante déclaration d'intention entre le Québec et la Lituanie en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Depuis 2001, le Québec et la Lituanie ont développé des relations fructueuses en matière d'ingénierie de la formation professionnelle et technique; la participation active d'experts du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, et du ministère de l'Éducation et des Lumières de Lituanie au projet d'appui aux politiques de formation professionnelle et technique, mené par l'Agence intergouvernementale de la francophonie ont constitué un contexte favorable au développement de cette coopération.

La déclaration signée par le sous-ministre adjoint à la formation professionnelle et technique, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, M. Robert Dépatie, et le ministre de l'Éducation et des Lumières de Lituanie, M. Remigijus Motuzas, prévoit, entre-autres, la poursuite de coopérations dans plusieurs domaines de la formation professionnelle et technique dont :

- le développement des ressources humaines;
- le système de formation ;
- les normes (standards) professionnelles et les programmes d'études;
- l'évaluation des apprentissages;
- l'assurance de la qualité;
- les modalités d'organisation et de soutien de la formation.

Elle prévoit aussi encourager la coopération entre établissements d'enseignement et appuyer leurs efforts visant à assurer la mobilité des étudiants, du personnel enseignant et du personnel de gestion.

Cette déclaration d'intention présente pour le Québec des perspectives très intéressantes. En effet, la Lituanie est l'un des pays qui a obtenu les résultats les plus intéressants en matière d'ingénierie de la formation professionnelle et technique.

On retrouve dans ce pays une synthèse des meilleures approches en la matière. La rigueur et la qualité de leurs travaux ainsi que le niveau de synthèse de leurs productions inspirent déjà beaucoup les travaux québécois. Les experts lituaniens ont su trouver des réponses originales sur des sujets parmi les plus pertinents en matière de formation professionnelle pour le Québec : le partage des responsabilités en matière de pilotage de la formation, l'évaluation des établissements et des élèves, la détermination de la limite entre les responsabilités du monde du travail et de l'éducation dans le processus d'élaboration de programmes, la continuité de la formation professionnelle et technique ainsi que l'intégration de la formation professionnelle et technique en milieu scolaire et de l'apprentissage des travailleurs en milieu de travail.

En conclusion, les deux pays ont convenu de maintenir une communication suivie afin d'identifier les activités et les projets de coopération présentant un intérêt commun, d'en préciser les modalités de réalisations, de déterminer les ressources requises pour leur mise en œuvre et d'identifier les sources possibles de financement. Ils favoriseront également la mise en place, sur leur territoire respectif, de mécanismes de consultation et de coordination avec les milieux intéressés à la coopération et aux échanges en matière d'éducation et de formation professionnelle et technique entre le Québec et la Lituanie.

André Blanchet
Coordonnateur du projet de l'OIF
Région des Pays d'Europe Centrale et Orientale